

Terrebonne, 18 janvier 2016

M. Justin Trudeau
Premier ministre du Canada
Cabinet du Premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa, ON K1A 0A2

Objet : Demande d'une enquête publique au sujet d'une atteinte à la liberté d'expression au Canada,

et

Demande d'un suivi par le gouvernement fédéral des 12 recommandations du rapport du Comité permanent de la santé de la Chambre des communes portant sur : LE RAYONNEMENT ÉLECTROMAGNÉTIQUE DE RADIOFRÉQUENCES ET LA SANTÉ DES CANADIENS présenté le 17 juin 2015

Monsieur,

Je suis un citoyen canadien ayant été intimidé et pénalisé pour avoir utilisé sa liberté d'expression et je fais appel à vous afin que je puisse m'exprimer de nouveau librement sans crainte. Je suis un enseignant en électricité depuis 1991¹ et un activiste « lanceur d'alerte » pour le collectif SEMO depuis 2008².

Depuis 2010, ma liberté d'expression a été entravée par divers évènements, intimidation, vol, sabotage, menace en lien direct avec mon rôle d'activiste. De plus, différentes organisations ont été mises sur pied dans le but de discréditer les démarches du collectif SEMO. En janvier 2013, j'ai dénoncé par lettre cette situation publiquement et aussi en faisant appel à la plus haute autorité du gouvernement du Québec. (Première ministre Mme Pauline Marois).

Malheureusement, la dénonciation fut suivie d'une escalade de pression provenant de mon employeur, la Commission scolaire de (censure).³

Quelques semaines après la dénonciation, j'étais l'objet d'une suspension de 30 jours et je fus congédié dans les mois qui suivirent. Faute de cause juste et suffisante justifiant mon congédiement et d'une erreur de procédure commise dans l'empressement de me congédier, un arbitre a ordonné ma réintégration. Malgré l'ordonnance de réintégration, je fus aussitôt à nouveau congédié sans motif, pour finalement être suspendu le temps d'une enquête en lien avec mon rôle d'activiste pour le collectif SEMO. J'ai été finalement réintégré dans mon emploi en février 2015 sans aucun blâme

¹ Enseignant en électricité à la C.S de (censure) depuis 1991. De 1999 à 2007, j'ai agi comme rédacteur-concepteur principal du nouveau programme de formation en ÉLECTRICIÉ pour le compte ministère de l'Éducation (MELS) (équivalent à trois ans à temps partiel). Je suis aussi l'auteur de guides d'apprentissage en électricité. J'ai été délégué syndical pour les enseignants pendant plusieurs années et j'ai été aussi chef de groupe. Je possède une formation universitaire en Relations industrielles (Baccalauréat) et en pédagogie (certificat), un DEC en science pure (technologie physique), un DEC en sciences humaines, et un diplôme secondaire en Électricité.

² J'ai fondé Le collectif SEMO 2009, en vue de réclamer l'application du principe de Précaution en matière d'exposition de la population aux micro-ondes provenant des technologies sans-fil, dont principalement les antennes relais de téléphonie cellulaire. (WiFi, cellulaire...) J'ai agi comme responsable et porte-parole du collectif auprès des autorités de santé publique (Santé publique du Québec, Comité permanent de la santé de la Chambre des communes, Société royale du Canada, Ville de Montréal...) des politiciens et des médias et dénoncer le discours rassurant des compagnies de cellulaire et des gouvernements. Le SEMO a été impliqué dans de nombreux dossiers d'opposition à l'implantation d'antenne-relais. La Cour Suprême du Canada a entendu le 9 octobre 2015 un dossier initié par le SEMO basé sur la reconnaissance de la controverse scientifique par la Cour d'Appel du Québec (Châteauguay contre Rogers) et le dernier rapport des 11 députés membres du comité permanent de la santé (17 juin 2015) dénonce la désuétude de la norme canadienne de Santé Canada et reconnaît pour la première fois au Canada l'électrosensibilité comme conséquence à l'exposition aux technologies sans fil (...). Le tout tel que souhaité initialement par le SEMO devant le même comité en avril 2010.

³ Voir en annexe les deux lettres ou sur la première page du site internet www.dangersemo.com

dans mon dossier et avec une compensation financière presque totale. Au cours de ces événements j'ai bénéficié du soutien de mon syndicat.

Aujourd'hui, je poursuis au civil la Commission scolaire de (censure) pour les dommages moraux et autres que j'ai subis lors de toutes ces procédures injustifiées à mon endroit. (Cour supérieure du Québec, chambre civile, Laval Dossier 540-17-011855-151).⁴ Dans cette poursuite je dénonce entre autres une mesure disciplinaire et un congédiement en lien avec mes participations comme invité par la Chambre des communes; une mesure disciplinaire suite à ma participation comme témoin et organisateur principal devant le comité permanent de la santé (27 et 29 avril 2010, *Examen des effets sur la santé des micro-ondes*), et un congédiement en lien avec ma participation comme témoin devant la Société Royale du Canada (27 octobre 2013, *Examen de la norme canadienne de protection des citoyens contre les micro-ondes - Code de sécurité 6*).

De plus, la Commission scolaire de (censure) a retardé pendant plus de 6 mois ma réintégration sous prétexte d'évaluer ma crédibilité relativement à différents événements subit en tant qu'activiste pour le SEMO, et n'ayant aucun rapport avec mon rôle d'enseignant. (Août à janvier 2015). En septembre 2013, j'ai fait un témoignage devant un enquêteur faisant état de nombreux autres éléments de harcèlement en lien avec mes activités du SEMO que j'ai subi et dénoncé au cours des années précédentes⁵.

Demande d'enquête :

En terme clair, ma participation à la vie démocratique du Canada comme témoin invité à différents comités relevant de la Chambre des communes, et comme activiste dans la société, m'a valu de perdre mon emploi. Cela est inacceptable dans un pays réputé pour garantir la liberté d'expression. Je vous demande, par le moyen d'une enquête, d'identifier et de dénoncer le système qui a permis une telle situation dans notre pays.

Qui donc a pu influencer mon employeur pour qu'il agisse ainsi et également ceux qui ont mis sur pied les diverses obstructions que j'ai subies ? Je soupçonne d'abord les gouvernements canadiens et québécois et leur « service de surveillance » des mouvements contestataires menaçant une industrie rentable. Je soupçonne aussi les compagnies privées de télécommunication, dont la mission du collectif SEMO a constitué un obstacle au déploiement de leurs antennes relais dans les milieux résidentiels.

Qui que ce soit, le ou les responsables doivent être dénoncé publiquement et un terme doit être mis à ces activités de surveillance et surtout « d'influence illégale » d'une action citoyenne pacifique œuvrant pour la santé des Canadiens. Je dispose de suffisamment d'information pour permettre d'initier une enquête sérieuse et je vous offre ma pleine collaboration.

Demande de suivi des 12 recommandations du rapport: LE RAYONNEMENT ÉLECTROMAGNÉTIQUE DE RADIOFRÉQUENCES ET LA SANTÉ DES CANADIENS du 17 juin 2015

Nous demandons à votre gouvernement de mettre en application le plus rapidement possible les 12 recommandations de ce second rapport du comité permanent de la santé. Celles-ci vont encore plus loin que les 5 recommandations du premier rapport à ce sujet fait en décembre 2010. Malheureusement, en 2015 comme en 2010, les élections fédérales ont permis au gouvernement de mettre de côté ces recommandations. En 2010 le collectif SEMO et le Bloc Québécois étaient à l'origine des auditions à ce sujet par le comité de santé et la disparition du Bloc aux élections de 2011 a permis au gouvernement conservateur de ne pas répondre aux recommandations.

⁴ Voir en annexe ou sur la première page du site internet www.dangersemo.com

⁵ Voir mon témoignage du 6 septembre 2013, enregistré et mis par écrit dans le cadre de ma plainte contre la CSDL dénonçant le harcèlement en lien avec mes activités pour le SEMO- disponible sur le site internet www.dangersemo.com

Les auditions de 2015 ont été initiées par le médecin et députée libérale Mme Hedy Fry. Conséquemment, nous espérons que votre nouveau gouvernement donnera une suite concrète aux 12 recommandations du dernier rapport. Nous espérons un engagement clair de votre gouvernement pour soustraire la population d'un risque sanitaire prouvé scientifiquement et reconnu comme tel par les députés membres du comité.

En tant qu'activiste lanceur d'alerte dans ce dossier depuis 2008, je considère avoir fait un bon travail du fait que des politiciens professionnels au niveau fédéral ont pris la relève pour faire avancer le dossier. Mais encore faut-il que les ministres responsables de Santé Canada et Industrie Canada, et vous-même en tant que Premier ministre, compte tenu de l'importance financière de cette industrie, acceptent de faire du principe de précaution pour la santé de la population en matière de communication sans fil, un véritable contre poids face au bénéfice financier lié à cette industrie.

Les effets sur la santé sont concrets pour plusieurs personnes et les risques sont réels pour la population.

J'espère obtenir des réponses positives pour chacune des demandes.

Bonne chance comme Premier ministre et permettez-moi de vous offrir mes sincères salutations.

François Therrien

Enseignant en électricité

Porte-parole du collectif SEMO (Sauvons nos enfants des micro-ondes)

255 rue Saint-André, Terrebonne, Québec, J6W3C6

450 471 8371

therrien1957@outlook.com

C.C : Mme Jane Philpott, médecin et ministre de la santé,

Mme Hedy Fry, médecin et députée Libérale

Mme Carolyn Bennett, médecin et ministre des Affaires autochtones et du Nord

N.B. : M. Trudeau, nous nous sommes rencontrés personnellement au printemps 2012, dans votre bureau de député à Montréal. J'accompagnais à titre de personne-ressource des représentants du regroupement « Villeray Refuse » contestant l'implantation des nouveaux compteurs intelligents d'Hydro-Québec. Je vous ai alors entretenu principalement de l'importance d'avoir un suivi par le gouvernement fédéral du rapport du comité permanent de la santé publié en décembre 2010 portant sur l'impact sur la santé des micro-ondes. J'avais agi comme témoin et principal organisateur des témoignages de cinq scientifiques experts internationaux devant le comité. Je n'ai eu connaissance d'aucune suite à cette rencontre. Vous êtes aujourd'hui Premier ministre du Canada et moi j'ai été victime d'un assassinat professionnel (congédié) en lien avec mon rôle d'activiste. M. Trudeau, svp, faites en sorte que la liberté d'expression ne devienne pas la liberté d'oppression au Canada. Merci de votre intérêt pour ce dossier. FT

N.B. : Plusieurs des scientifiques que j'avais appelés comme témoin devant le comité en avril 2010 ont, dans les semaines suivantes leurs témoignages subit diverses sanctions dans leurs universités respectives. (Dr. Olle Johannsen de Suède, Dr. Dimitri Panagopoulos de Grèce, Dre Annie Sasco de France).